Publication 20/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-49

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE SUBVENTION
PENSION DE FAMILLE CALYPSO

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente,

Considérant les orientations de politiques publiques visant à développer l'offre alternative de logements pour les personnes vulnérables,

DECIDE :

ARTICLE 1er :
De conclure avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et la Protection des Populations une convention de subvention pour la pension de famille CALYPSO, versée au titre de l'année 2025.
Le montant prévisionnel de l'aide financière est de 177 937,50 €.

ARTICLE 2° :
La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :
La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 19 MAI 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	DDVP-2025-49 DDETSPP CONVENTION SUBVENTION CALYPSO
Date de transmission de l'acte :	20/05/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	20/05/2025
Numéro de l'acte :	25_00820 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-267310050-20250519-25_00820-CC
Date de décision :	19/05/2025
Acte transmis par :	Claudia DI CICCO
Nature de l'acte :	Contrats conventions et avenants
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions 7.5.1. Demandes de subventions